



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la
culture et du sport

Service de l'enseignement privé

SEP - Rue des Gazomètres 1 - 1205 Genève

Tél. +41 (22) 546 72 60

Fax +41 (22) 546 72 61

E-mail sep@etat.ge.ch

www.ge.ch

**ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE
INFORMATIONS**

A l'intention des personnes projetant d'ouvrir une école privée relevant de la scolarité obligatoire :

A. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le plan d'études de l'enseignement primaire peut être téléchargé depuis le site Internet de l'enseignement primaire : ftp://ftp.ge.ch/dip/Rentree07/EP3_Plan_etudes_2007.pdf.

La direction de l'enseignement primaire édite à l'intention des parents une brochure intitulée "Ecole enfantine et primaire 2009" contenant les informations relatives à la vie scolaire (organisation de l'école, objectifs pédagogiques, recommandations aux parents, adresses utiles). Ces informations ainsi que la brochure sont disponibles sur Internet : http://www.ge.ch/primaire/pdf/ecole_primaire_09.pdf.

Il est possible de se procurer les documents auprès de l'Economat du département de l'instruction publique (ECDIP), rue Blavignac 13, tél. +41 22 388 19 50.

La répartition hebdomadaire du temps d'enseignement est définie par le service de l'enseignement de la direction générale de l'enseignement primaire.

Les écoles privées reçoivent chaque année, à titre informatif, les épreuves cantonales passées par les élèves de l'enseignement public.

Adresse : DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (DGEP)
rue Jean-Calvin 11, case postale 3980, 1211 Genève 3
<http://www.ge.ch/primaire>

B. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE I

La synthèse des plans d'étude du cycle d'orientation est disponible sur le site Internet de la direction générale du cycle d'orientation : http://www.ge.ch/cycle_orientation/former/#cours-obligatoires (sélectionner les matières pour accéder au plan d'études).

Il est possible d'obtenir gratuitement la brochure de synthèse ou le jeu complet des dernières versions des plans d'études du cycle d'orientation en contactant Mme Magali Elej, service de l'enseignement de la direction générale du cycle d'orientation, tél. +41 22 388 53 00.

Admission au cycle d'orientation : les élèves en provenance des écoles privées souhaitant être admis au cycle d'orientation doivent s'annoncer dès le mois de février à Mme Denise Baptista-Schwartz, service de la scolarité de la direction générale du cycle d'orientation, tél. +41 22 388 53 00, http://www.ge.ch/cycle_orientation/inscriptions.

Adresse : DIRECTION GENERALE DU CYCLE D'ORIENTATION (DGCO)
avenue Joli-Mont 15A, case postale 218, 1211 Genève 28
<http://www.ge.ch/co>

C. INSPECTION DES ECOLES PRIVEES RELEVANT DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

Les enfants en âge de scolarité obligatoire doivent recevoir un enseignement de base suffisant. En outre, les mineurs ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport vérifie que ces conditions sont remplies, que les moyens dont l'école s'est dotée lui permettent d'enseigner dans les conditions conformes à l'offre annoncée, et que les écoles n'acceptent que des élèves pouvant suivre raisonnablement l'enseignement souscrit. Des inspections sont organisées dans les écoles privées à ce effet.

Les coordonnées des personnes en charge des inspections sont communiquées aux écoles par le biais du service de l'enseignement privé. Les directions des écoles privées peuvent recourir en tout temps à leur service pour tout conseil d'ordre pédagogique ou orientation.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la
culture et du sport

Service de l'enseignement privé

SEP - Rue des Gazomètres 1 - 1205 Genève

Tél. +41 (22) 546 72 60

Fax +41 (22) 546 72 61

E-mail sep@etat.ge.ch

<http://www.ge.ch>

**ENSEIGNEMENT
POSTOBLIGATOIRE
INFORMATIONS**

A l'intention des personnes projetant d'ouvrir une école privée d'enseignement secondaire II (dès 15 ans) :

A. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

Les plans d'études, programmes et brochures d'information peuvent être consultés sur Internet à l'adresse: http://www.ge.ch/formation_generale et http://wwwge.ch/formation_professionnelle.

Adresse : DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE (DGPO)
Service enseignement et formation
rue de l'Hôtel-de-Ville 11, case postale 3925, 1211 Genève 3
tél. n° +41 22 327 22 61

Renseignements sur les examens suisses de maturité :
http://www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/ch-matur_fr.html

B. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II - Admission à l'enseignement public postobligatoire

Les élèves en provenance des écoles privées souhaitant être admis dans une école postobligatoire du département de l'instruction publique doivent prendre contact avec le Service de la scolarité, Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire, tél. +41 22 327 22 92.